

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de Mme Martine Bisauta, doyenne d'âge. La séance a été ouverte à 10h.

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ARCOUET, Mme MEYZENC, M. ERREMUNDEGUY, Mme BISAUTA, M. ALQUIE, Mme DUHART, M. ALLEMAN, M. AGUERRE, M. PARRILLA ETCHART, Mme BRAU-BOIRIE, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme BENSOUSSAN, M. SALANNE, Mme MOTHES, M. DAUBISSE, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. SUSPERREGUI, M. ETCHETO, Mme DUPREUILH, Mme CAPDEVIELLE, M. ESTEBAN, Mme BROCARD, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, M. BERGÉ, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE

Absents représentés par pouvoir :

Mme JOYEUX à M. ETCHEGARAY ; Mme LAPLACE à M. ERREMUNDEGUY.

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Ordre du jour

- | | |
|---|----|
| 1. Installation du conseil municipal | 02 |
| 2. Election du Maire | 03 |
| 3. Création de quartiers | 12 |
| 4. Détermination du nombre des adjoints..... | 17 |
| 5. Election des adjoints au Maire | 19 |
| 6. Lecture et remise de la charte de l'élu local..... | 21 |

Mme Bisauta : Bonjour mes chers collègues, bonjour à tous ces messieurs dames qui sont dans la salle, et bonjour aussi à ceux qui nous suivent sur internet.

C'est en ma qualité de personnage la plus âgée de cette noble assemblée qu'il me revient de prendre la parole. Je n'ai pas trop l'impression d'avoir vieilli mais je crois que l'assemblée s'est beaucoup rajeunie, on trouve toujours des façons d'expliquer les affaires et donc je déclare ouverte cette séance que je présiderai jusqu'à l'élection du nouveau maire de Bayonne.

Je vous rappelle l'ordre du jour que vous avez reçu :

- Installation du conseil municipal.
- Election du maire.
- Création de quartiers.
- Détermination du nombre d'adjoints et d'adjointes au maire.
- Election des adjoints et adjointes au maire.
- Lecture et la remise de la charte de l'élu local ce qui est une nouvelle disposition à laquelle nous sommes appelés à souscrire.

O/J N° 1 – Installation du conseil municipal

Donc en premier lieu, il me revient d'installer les conseillers municipaux. A cet effet, je vais vous lire la liste des candidats élus le dimanche 28 juin dernier. Ca a été tellement long que l'on se perd dans les dates.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY
Madame Sylvie DURRUTY
Monsieur Christian MILLET-BARBÉ
Madame Christine LAUQUÉ
Monsieur Yves UGALDE
Madame Laurence HARDOUIN
Monsieur Loïc CORRÉGÉ
Madame Déborah LOUPIEN-SUARES
Monsieur Alain LACASSAGNE
Madame Christine MARTIN-DOLHAGARAY
Monsieur Cyrille LAIGUILLON
Madame Sophie CASTEL
Monsieur Serge ARCOUET
Madame Sylvie MEYZENC
Monsieur Joseba ERREMUNDEGUY
Madame Martine BISAUTA
Monsieur Nicolas ALQUIE
Madame Agnès DUHART
Monsieur Olivier ALLEMAN
Madame Delphine JOYEUX
Monsieur Jérôme AGUERRE
Madame Sophie LAPLACE
Monsieur Xabier PARRILLA ETCHART
Madame Françoise BRAU-BOIRIE
Monsieur Lionel SÉVILLA
Madame Julie ZITTEL

Monsieur Etienne BOUTONNET-LOUSTAU
Madame Julie BENSOUSSAN
Monsieur Jean-Marc SALANNE
Madame Jennifer MOTHES
Monsieur Philippe DAUBISSE
Madame Marie-Noëlle LARRÉ
Monsieur François PAULY
Madame Emilie LARROZE-FRANCEZAT
Monsieur Matthieu SUSPERREGUI
Monsieur Henri ETCHETO
Madame Florence DUPREUILH
Monsieur Mathieu BERGÉ
Madame Colette CAPDEVIELLE
Monsieur Mixel ESTEBAN
Madame Juliette BROCARD
Monsieur Alain DUZERT
Madame Sophie HERRERA LANDA
Monsieur Jean-Marc ABADIE
Madame Cathy LIOUSSE

L'assemblée délibérante étant au complet, les 45 postes pourvus, je déclare les conseillers municipaux installés.

O/J N° 2 – Election du Maire

Nous allons procéder maintenant à la désignation du secrétaire de séance et comme le plus jeune il est là, c'est Etienne BOUTONNET qui sera notre secrétaire pour cette séance.

Je vais maintenant procéder, je suis désolée il faut recommencer, c'est la procédure, à l'appel nominal du conseil municipal auquel vous serez gentil de répondre présent si vous êtes là ou de signifier si vous avez un pouvoir pour un de nos collègues.

Je pense que nous sommes 43 conseillers municipaux physiquement présents sur 45 élus. Le quorum est atteint donc et nous allons poursuivre la séance.

J'invite donc le conseil municipal à procéder à l'élection du maire qui, en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Un bureau va être constitué maintenant pour les opérations de vote. Les élus ne seront pas invités à se lever à l'appel de leur nom, et un appariteur passera auprès de chacun et chacune d'entre vous pour que vous puissiez voter.

Vous disposez devant vous d'une enveloppe de couleur kraft et de papier blanc sur lequel vous écrirez le nom du ou de la candidate de votre choix et si vous êtes porteur d'un mandat d'un élu absent vous voterez en même temps pour les deux, pour vous et pour le vote pour lequel vous avez un pouvoir.

Je demande à Messieurs Etchegaray et Etcheto de bien vouloir désigner un assesseur ou une assesseur pour constituer le bureau de vote avec le secrétaire précédemment nommé.

Etienne je t'invite à rejoindre la table.

M. Etchegaray : Je demande à M. Joseba Erremundeguy d'être assesseur.

M. Etcheto : Je demande à M. Duzert d'être assesseur.

Mme Bisauta : Tout à fait paritaire. Je dis ça, je dis rien.

M. Duzert : C'est à chacun de voir Martine, c'est à chacun de voir pour faire de la parité.

Mme Bisauta : Je te remercie. Je suis quand même capable... tu n'avais pas la parole, je voudrais que l'on respecte cette audience et cette séance. Merci. Si vous voulez bien prendre place.

Je demande au(x) candidat(s) ou au(x) candiat(e)s pour l'élection du maire de bien vouloir se faire connaître.

Y a-t-il des candidats au poste de maire ?

M. Etchegaray : Je suis candidat.

Mme Bisauta : Jean René Etchegaray est candidat.

M. Etcheto : Je demande juste la parole.

Notre groupe ne présentera pas de candidat à cette élection et nous ne prendrons pas part au vote.

Mme Bisauta : Merci M. Etcheto. De votre côté M. Bergé ?

M. Bergé : Il n'y aura pas de candidat et nous participerons au vote.

Mme Bisauta : Je vous remercie. Il y a un candidat qui est Jean René Etchegaray. Je vais appeler chaque personne et l'urne circulera devant vous si vous voulez bien.

Je rappelle que c'est l'enveloppe kraft que vous avez devant vous qui sert pour l'élection au maire. L'autre est réservée pour tout à l'heure pour les adjoints.

Je vais appeler chaque nom et pour ne pas faire deux fois la liste je vous demande de dire présent et si vous avez un mandat.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY
Madame Sylvie DURRUTY
Monsieur Christian MILLET-BARBÉ
Madame Christine LAUQUÉ
Monsieur Yves UGALDE
Madame Laurence HARDOUIN
Monsieur Loïc CORRÉGÉ
Madame Déborah LOUPIEN-SUARES
Monsieur Alain LACASSAGNE
Madame Christine MARTIN-DOLHAGARAY
Monsieur Cyrille LAIGUILLON
Madame Sophie CASTEL

Monsieur Serge ARCOUET
Madame Sylvie MEYZENC
Monsieur Joseba ERREMUNDEGUY
Madame Martine BISAUTA
Monsieur Nicolas ALQUIE
Madame Agnès DUHART
Monsieur Olivier ALLEMAN
Madame Delphine JOYEUX
Monsieur Jérôme AGUERRE
Madame Sophie LAPLACE
Monsieur Xabier PARRILLA ETCHART
Madame Françoise BRAU-BOIRIE
Monsieur Lionel SÉVILLA
Madame Julie ZITTEL
Monsieur Etienne BOUTONNET-LOUSTAU
Madame Julie BENSOUSSAN
Monsieur Jean-Marc SALANNE
Madame Jennifer MOTHES
Monsieur Philippe DAUBISSE
Madame Marie-Noëlle LARRÉ
Monsieur François PAULY
Madame Emilie LARROZE-FRANCEZAT
Monsieur Matthieu SUSPERREGUI
Monsieur Henri ETCHETO
Madame Florence DUPREUILH
Madame Colette CAPDEVIELLE
Monsieur Mixel ESTEBAN
Madame Juliette BROCARD
Monsieur Alain DUZERT
Madame Cathy LIOUSSE
Monsieur Mathieu BERGÉ
Madame Sophie HERRERA LANDA
Monsieur Jean-Marc ABADIE

Le vote terminé, l'urne est disposée sur la table du milieu. Je demande à ceux que je fais déplacer inutilement tout à l'heure de reprendre leur place pour les opérations de vote. Merci.

Dépouillement.

Je vais vous donner les résultats du vote :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre d'inscrits.....45
- Ne prennent pas part au vote..... 7
- Nombre de votants.....38
- Nombre de bulletins blancs.....3
- Nombre de bulletins nuls.....0
- Suffrages exprimés.....35
- Majorité absolue.....18

A obtenu :

- M. Jean-René ETCHEGARAY..... 35 voix

En conséquence, M. Jean-René ETCHEGARAY, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de Bayonne et a été immédiatement installé.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

M. ETCHETO, Mmes DUPREUILH, CAPDEVIELLE, M. ESTEBAN, Mme BROCARD, M. DUZERT, Mme LIOUSSE ne prennent pas part au vote.

(Mme Bisauta, qui a occupé la présidence de la séance jusqu'à l'élection du Maire, rejoint sa place parmi les conseillers municipaux).

M. le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, Chères Bayonnaises, chers Bayonnais, vous imaginez aisément l'émotion qui m'étreint en cet instant. Je veux tout d'abord saluer, parce qu'elle a su assurer la présidence de cette assemblée d'installation, remercier notre collègue Martine Bisauta, doyenne de notre assemblée, qui a présidé l'élection du Maire, mais dont je connais la jeunesse de cœur et d'esprit. J'avouerai que connaissant ta jeunesse de cœur et d'esprit, chère Martine, j'ai quelque peine à te considérer comme notre doyenne, tant tu donnes chaque jour des signes de modernité.

Il n'est pas indifférent pour moi que ce moment important soit présenté aussi par une amie, véritable « compagnon de route » - on ne va pas dater l'année à laquelle nous avons commencé à militer. Tu avais commencé bien avant moi sur d'autres combats aussi mais des combats qui ont marqué cette ville et qui ont marqué ce territoire. Plus que le privilège de l'âge c'est, ma chère Martine, la fidélité de ton engagement et la qualité de ton travail d'élue, au service de notre ville et de ses habitants et du territoire Pays Basque, que je veux souligner et pour lesquelles j'exprime toute ma considération.

Le moment que nous vivons aujourd'hui est à la fois un moment fort et singulier.

Il s'inscrit dans un contexte encore marqué par la pandémie qui nous a frappé de plein fouet il y a plus de 4 mois. Il y a encore dans la façon dont nous avons organisé cette séance d'installation des stigmates de cette nouvelle vie à laquelle nous avons été condamnés, y compris pour la vie démocratique, qui malgré tout a été durement touchée elle aussi par cette pandémie. Mais, je constate que dans la tourmente, Bayonne a su faire face, comme toujours, rassemblée et déterminée, disons le résiliente, c'est une ville résiliente.

Je réitère ici tous mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont été en 1^{ère} ligne : ils sont derrière moi, certains sont face à moi, c'est l'ensemble du personnel soignant, de tous les services de la ville, en charge du service public essentiel pour nos concitoyens qui ont marqué par leur dévouement la capacité de servir notre communauté. Ils méritent toutes et tous notre profond respect et un soutien indéfectible. Ne jamais oublier ce qui s'est passé et ne jamais oublier ce que certains et certaines d'entre nous ont fait.

Mais, je pense aussi à toutes celles et tous ceux qui ont permis aux activités et aux services essentiels de continuer à être assurés. Là aussi je réestime notre reconnaissance. Vous savez comment il nous a fallu bien évidemment appliquer des consignes sanitaires, vous avez également vu les mesures qu'il a fallu envisager. L'urgence sanitaire mais aussi l'urgence alimentaire qui était associée à cette situation là et je dois vous dire que notre principal but, projet était celui de protéger avant tout la santé des Bayonnaises et des Bayonnais, notre bien le plus précieux. Du reste chacun s'accorde à reconnaître qu'on a changé de paradigme et que

la santé aujourd'hui, dont on savait qu'elle était importante mais que l'on sait aujourd'hui qu'elle est au cœur de nos politiques publiques.

Fort heureusement, la vie a pu progressivement reprendre son cours, et c'est dans ce contexte si particulier que le 2^{ème} tour des élections municipales a pu se tenir dimanche dernier après cette longue période que je viens de décrire par quelques mots de félicitations.

Une large majorité de Bayonnaises et de Bayonnais a ainsi exprimé sa confiance à la liste que j'avais l'honneur de conduire, et qui a obtenu près de 54% des suffrages.

Ce résultat et cette confiance évidemment nous honorent. Je ne serai pas plus long pour dire comment avec mes collègues nous vivons ce moment, comme étant une approbation de l'action menée jusqu'à ce jour mais aussi comme l'encouragement à poursuivre la politique que nous croyons toujours être la bonne pour l'ensemble des Bayonnaises et des Bayonnais.

Ce résultat et cette confiance nous obligent aussi. Et, je n'oublie pas ainsi celles et ceux qui ont fait un autre choix. Je leur dis avec une totale sincérité : je serai, demain comme hier, le Maire à toutes et à tous, je serai le Maire de tous les Bayonnais, dans le respect des positions et des opinions de chacun. Etre citoyen d'une commune, et surtout de Bayonne, ce n'est pas le simple fruit du hasard, ce n'est pas l'effet de circonstances : c'est appartenir à une communauté humaine, à une communauté de destin ; c'est s'inscrire dans une histoire et une géographie, c'est choisir de vivre les uns avec les autres.

L'émotion que je ressens ce matin est d'abord une émotion personnelle. Mais, l'émotion que je ressens est aussi une émotion collective. Et, je veux m'adresser ici à mon équipe, aux élus de la majorité, anciens et nouveaux : nous avons partagé beaucoup d'émotions, de joies, parfois même de difficultés, dans une campagne à la fois si intense et si singulière. Campagne qui fait honneur je le dis au passage, à la démocratie. Nous faisons encore partie de ces communes où il y a un véritable débat démocratique, merci et j'adresse ce merci à toutes les composantes de ce conseil municipal, cela va sans dire.

Vous avez fait preuve d'un engagement et d'une énergie collective qui ne demandent qu'à être mis au service de Bayonne et de ses habitants. Je sais ce que sont les campagnes, j'en ai pratiqué un certain nombre. Un mandat c'est une exigence, une exigence lourde. Ne soyez pas étonnés, je serai très exigeant. Très exigeant évidemment sur la présence, très exigeant sur la manière dont les politiques publiques seront menées, pas parce que ce serait un défaut de ma personne, peut-être d'ailleurs, mais avant tout parce que nous avons reçu un mandat collectif et que ça on le doit à celles et ceux qui nous ont fait confiance. On est là pour les servir, du matin au soir, le samedi comme le dimanche si c'est nécessaire, la nuit parfois quand les circonstances exceptionnelles l'exigent.

Je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous, pour garder cette même dynamique pour les 6 années durant lesquelles je vais vous demander beaucoup d'investissement et d'implication, dans le sens de l'intérêt général.

Nos assemblées d'élus sont le fruit de la démocratie. Il y a une majorité mais il y a aussi une opposition. Je viens de dire que l'opposition honore ce conseil municipal évidemment de sa présence. Mais au travers de sa présence il y a encore dans cette ville un débat, un débat sain, un débat qui permet effectivement à nos concitoyens d'avoir le choix entre deux programmes, éventuellement deux visions de l'avenir de cette ville. Mais ce qui est important c'est que ce débat ait lieu et j'en suis fier. J'appelle de mes vœux bien sûr que ces débats se poursuivent, soient approfondis, ça dépend de nous tous. Je sais que ça dépend de la majorité que de mettre en situation les réunions, de donner les dates qui sont nécessaires pour que les

rencontres aient lieu, de faciliter à chacun l'accès aux documents, aux données d'information avant toute réunion d'une commission quelle qu'elle soit. Je sais tout ça. C'est la condition aussi d'une véritable démocratie locale. Je m'y engage. Je sais que c'est quelque chose que vous demandez légitimement, et cette légitimité m'amène à vous dire qu'il faudra très vite qu'on se rencontre pour que l'on puisse voir très concrètement comment est ce que ce mode d'organisation peut être mis en place. Nous sommes chacun à notre place respective mais nous nous occupons des affaires des Bayonnaises et des Bayonnais de la même manière où que nous soyons dans cette assemblée ; d'où la nécessité sans doute d'avoir un accord là-dessus, peut-être un mémorandum qui nous permettra de nous mettre d'accord.

Si le rayonnement et le développement de Bayonne reste une priorité, les conditions de vie des habitants doivent être pour nous une préoccupation constante. Nous avons toutes et tous ici fait campagne, nous avons toutes et tous étaient à la rencontre des Bayonnaises et des Bayonnais. On connaît beaucoup mieux une ville quand on va à la rencontre de la population. Et on gagne toujours à rencontrer les personnes qui nous ont fait confiance et même les Bayonnais qui tout simplement vivent dans cette ville.

J'ai dit que j'ai de l'ambition pour Bayonne, car une ville sans ambition est condamnée au déclin. Mais l'ambition ne saurait se limiter aux grands projets, aussi importants soient-ils et pourtant si nécessaires. Notre ambition, c'est aussi que chacune et chacun vive bien à Bayonne, que chaque habitant, quel qu'il soit, puisse se loger, c'est pas facile, on le fait mieux ici qu'ailleurs, se déplacer, c'est pas facile, on s'y emploie, travailler, 30 000 emplois à Bayonne, il y a du travail à Bayonne mais il faut toujours faire des efforts, du travail encore. Vivre dans la dignité et ça ce n'est pas un vain mot car ce porte à porte, pour ceux qui ne le savaient pas, nous apprend que beaucoup de personnes dans cette ville sont en situation de précarité. On doit vis-à-vis des personnes qui ont décroché, elles sont nombreuses, et dans la période de la COVID, on les a encore davantage rencontrées et les services du CCAS, qui je le dis au passage ont fait un travail exceptionnel, se sont trouvés en face directe avec ces populations.

Vivre bien, vivre ensemble : tel est l'objectif majeur que l'on doit constamment garder en tête en continuant à traiter concrètement les questions liées à la vie quotidienne.

Je vais bientôt conclure. Je le disais tout à l'heure, face à la crise historique et sanitaire que nous traversons. Nous avons tous conscience de l'ampleur des défis à relever où que nous soyons : l'urgence économique et sociale, l'impératif écologique et l'exigence démocratique. Il n'y a ici que quatre mots mais qui disent tout.

Nous ne sommes plus au temps des antagonismes entre écologie et économie, enfin. Bien au contraire, nous devons faire de l'impératif écologique la clé de voûte de nos politiques publiques et inventer de nouvelles façons de « faire la ville », même si ça doit amener un certain nombre de concitoyens à quelques contraintes, vous voyez à quoi je veux faire référence. Il faut assumer nos politiques. Il faut construire un modèle résilient qui protège, atténue et anticipe les crises actuelles et à venir.

Je conclus en disant que j'ai une pensée pour mes prédécesseurs et l'action qu'ils ont conduite pour cette belle ville. Je pense à Jean Grenet évidemment mais je pense aussi à son père, Henri Grenet, des maires qui ont toujours, dans un esprit de modération, assuré la gestion de cette ville. Je crois que nous sommes un maillon d'une longue histoire, en tout cas c'est dans ce maillon-là que je vais m'inscrire aussi. Et il nous revient de continuer à l'écrire en avançant dans la fidélité aux valeurs qui nous animent. C'est surtout ça : la tolérance, l'équilibre, l'épanouissement individuel et collectif.

Je ne saurai terminer mes propos sans remercier, une fois de plus, les Bayonnaises et les Bayonnais, sans leur témoigner mon profond attachement, mon affection et surtout mon dévouement. Je veux leur dire que je continuerai ma mission avec toujours cette même proximité et le souci constant de l'intérêt général. Cette ville et ses habitants représentent pour moi l'histoire d'une passion qui se poursuit et se renforce chaque jour. Ça vous prend un jour et ça ne vous lâche jamais. Et ce n'est pas que le propre des maires, c'est aussi le propre des élus de la majorité comme de l'opposition. Donc là je partage un sentiment avec vous tous.

A l'heure où vous me renouvez votre confiance comme Maire de Bayonne, mes chers collègues je crois, plus que jamais, en notre ville, en sa capacité à se dépasser pour avancer, en notre capacité à lui imaginer et à lui construire un avenir.

Merci à toutes et à tous. Vive Bayonne ! Milesker deneri. Aupa Baiona ! Mercés a totas e a tots. Viva Baiona !

(applaudissements)

M. Etcheto : Excusez-moi Monsieur le Maire. Un petit mot.

M. le Maire : Oui M. Etcheto, vous pouvez y aller.

M. Etcheto : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous souhaitons nous en tenir à un propos bref, républicain et de circonstance pour cette séance d'installation. Bien entendu, nous adressons tout d'abord nos félicitations républicaines à la liste majoritaire et au maire pour leur élection.

Election acquise, vous l'avez rappelé, dans des conditions de crise sanitaire qui ont évidemment lourdement pesé sur le scrutin. Tout le monde doit bien le mesurer. Alors, nous n'avons pas pris part au vote de l'élection du maire car il appartient évidemment à la majorité élue par le suffrage universel direct de désigner le maire issu de ses rangs. C'est de notre point de vue, une évidence républicaine et démocratique, mais on a vu ces dernières semaines qu'il y avait eu ici ou là quelques entorses à ce principe pourtant républicain.

Nous ne prendrons pas part non plus à l'élection des adjoints, estimant de la même façon que la majorité municipale est légitime à faire ses choix de constitution de l'exécutif.

Nous ne souhaitons pas aujourd'hui sortir de ce cadre consensuel. Nous aurons très rapidement l'occasion de débattre, vous l'avez d'ailleurs rappelé.

Nous souhaitons surtout que ce mandat puisse profiter à l'amélioration de la vie des Bayonnaises et des Bayonnais qui en ont grandement besoin et à la place qui nous revient, nous y veillerons. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci M. Etcheto. Est-ce qu'il y a une autre prise de parole ? Mme Herrera Landa vous avez la parole.

Mme Herrera Landa : La prise de parole sera un tout petit plus longue que celle de M. Etcheto.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Bayonnaises et Bayonnais, nous voici réunis le 4 juillet pour le premier conseil municipal de la nouvelle mandature dans le cadre d'un calendrier très inhabituel. Nous y reviendrons. Nous souhaitons, au milieu de traditions républicaines, nous joindre à ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire commencer notre intervention par des félicitations adressées à la liste « Bayonne, toujours un temps d'avance », conduite par vous-même et

donc par votre victoire acquise par 53,91 % des voix contre 46,19 % pour notre liste d'union de gauche, citoyenne, écologiste républicaine, « Bayonne Ville ouverte – Demain bayonne – Bihar Baiona » conduite par Henri Etcheto.

Avant d'aller plus loin dans notre analyse, nous voulons témoigner notre reconnaissance et adresser nos remerciements à tous les Bayonnais et les Bayonnaises qui se sont mobilisés dans le cadre de la lutte contre la COVID 19. Le personnel des différents services de la commune mais également de l'agglomération, qui ont su s'adapter avec rapidité et efficacité aux circonstances exceptionnelles pour assurer la continuité des différents services à la population. Il est toujours délicat de détacher une activité, mais nous désirons souligner l'efficacité du CCAS et de ses agents qui ont su être présents au quotidien auprès des personnes en difficulté, des anciens, et contrôler avec une grande efficacité la non-diffusion des deux cas de COVID déclarés au sein des EHPAD.

De manière élargie, nous associons à ces remerciements l'ensemble des associations des citoyens et des citoyennes qui dans le cadre de leurs activités professionnelles, personnelles ou familiales, se sont engagés pour soutenir les plus fragiles au quotidien et assurer la mise en œuvre de services essentiels à la population. La crise sanitaire a montré à quel point les services publics sont indispensables et irremplaçables en particulier pour les précaires, mais pas seulement, car garants de la mise en œuvre quotidienne des principes de solidarité et de continuité.

A ce titre, ils doivent être analysés et soutenus au regard de leur utilité, de leur légitimité sociale, et ne pas être considérés au travers de filtres strictement économiques. On a vu les difficultés que cela pouvait engendrer, en particulier dans le domaine de la santé.

Si nous revenons à présent aux résultats des élections, au-delà des résultats précédemment évoqués, deux éléments caractérisent ce scrutin.

En premier lieu la très longue et totalement inédite période entre les deux tours, 15 semaines, ce qui a donné lieu à un scrutin au profil et au résultat très différent dans une configuration qui ressemble davantage à deux élections plutôt qu'à deux tours d'une même élection. En second lieu, nous souhaitons attirer votre attention sur le niveau d'abstention qui fait l'objet de nombreuses analyses sur le plan hexagonal mais aussi sur le plan local. 61% des Bayonnais et des Bayonnaises inscrits n'avaient pas voté le 15 mars, 56,6 % ne se sont pas déplacés le 28 juin pour exercer leur premier devoir de citoyens, le droit de vote, en dépit d'un nombre record de procurations.

Si l'on peut considérer qu'une faible partie de cette donnée est liée à des circonstances particulières, déménagement ou maladie par exemple, et qu'une partie de cette abstention est liée à la crainte liée à la COVID 19 - cela a été démontré par des enquêtes nationales - les élections locales et en particulier l'élection municipale bayonnaise ne font malheureusement pas exception. Jusqu'à présent, plutôt préservées du phénomène abstentionniste, elles traduisent aujourd'hui une tendance sociétale de fonds avec une très faible participation des jeunes et des publics habitants des quartiers dits populaires.

Ce taux d'abstention constitue une forme d'échec partagé et une véritable alerte démocratiques pour nous toutes et nous tous.

La démarche engagée par Demain Bayonne – Bihar Baiona, il y a plus de deux ans, s'était donné comme objectif de donner ou de redonner la parole aux habitants dans une logique de co-construction. Et nous souhaitons remercier les 11,21% des Bayonnais qui se sont exprimés au 1^{er} tour pour soutenir cette démarche. Dans la perspective du 2^{ème} tour, les trois listes partageant les valeurs de gauche avaient construits un projet et un pacte de gouvernance soulignant la proximité de leur valeur, qui pour des raisons que nous ne développerons pas ici a été porté par deux listes, la liste d'union Bayonne Ville ouverte – Demain Bayonne Bihar Baiona dans le cadre d'une campagne paradoxalement très courte et si particulière dans ses modalités. Plus de 46 % des Bayonnais nous ont accordés leur confiance, qu'ils en soient chaleureusement remerciés, ceci nous oblige.

Nous regrettons toutefois fortement, qu'à l'issue du processus électoral certains groupes et certaines voix, bien présentes dans la mandature précédente soient à présent non représentés au sein de cette assemblée. Qu'ils et qu'elles soient assurés du fait que nous défendrons collectivement avec BVO les valeurs qui nous a fait rassembler et qui nous rassemblent toujours.

Nous remercions les Bayonnaises et les Bayonnais qui nous ont apportés et qui nous témoignent leur soutien au quotidien et partageons leur déception de ne pas connaître une alternance véritable. Ils peuvent être assurés de notre engagement total à promouvoir, tout au long du mandat, les valeurs qui nous guident. Nous serons inlassablement les porteurs et les porteuses des valeurs de solidarité, diversités culturelles et linguistiques et la transition écologique constituera la grille de lecture de toutes les actions et de tous les dispositifs.

De plus, les problématiques de l'action publique étant complexes, la recherche de solutions adaptées et surtout acceptées, supposeront le recours à l'intelligence collective, dont les capacités ont été tout à fait mises en lumière par la récente crise. Et la co-construction avec les citoyens doit nous guider.

Les trois élus de notre groupe, ongi etorri Jean-Marc, milesker Marie-Christine, seront les représentants de la démarche citoyenne Demain Bayonne-Bihar Baiona et se positionneront comme précédemment dans une logique de participation constructive tant au conseil municipal que lors des commissions, tout en souhaitant que leur volonté de proposition soit réellement prise en compte.

Par souci de transparence, d'équilibre et pour limiter les polémiques, plusieurs villes ont confié à un ou une élu(e) de l'opposition, la présidence de la commission des finances. Avez-vous, en cohérence avec l'esprit de rassemblement, promu pendant toute la campagne et vos propos introductifs précédents, prévu d'appliquer ce dispositif qui est possible ?

Pour conclure, un souhait, celui que les listes n'appartenant pas à la majorité municipale ne soient plus traitées de liste d'opposition, un terme ô combien clivant et porteur de posture, car le pendant de la majorité, ce n'est pas l'opposition mais c'est bien la minorité, d'autant que le conseil municipal représente bien, dans sa totalité, la diversité de la population bayonnaise.

Merci de votre attention.

M. le Maire : Merci Madame. Je vais répondre mais très rapidement aux deux interventions : celle de M. Etcheto qui n'appelait pas d'ailleurs de réponse particulière et la vôtre. Je vois deux éléments mais il faudra qu'on y revienne. D'abord un, une question de langage : vous préférez minorité à opposition, moi ça ne me gêne pas du tout. Ce n'est pas un problème si vous voulez que ce soit de cette manière que l'on puisse exprimer. Et ensuite, la présidence de la commission des finances. Vous avez raison de dire qu'il y a un certain nombre de communes où les choses se passent de cette manière. Ecoutez, c'est quelque chose que je ne vais pas décider ce matin, car c'est une séance d'installation, stricto sensu, mais enfin c'est un sujet si vous le souhaitez qu'on pourra aborder. Je crois que la question s'était déjà posée dans le passé, ou ce n'est peut-être pas ici, mais j'ai un souvenir lointain sur ce sujet.

S'il n'y en a pas d'autres, je vous remercie pour vos interventions d'abord et je vous propose de passer à l'ordre du jour n° 3 qui concerne la création de quartiers.

O/J N° 3 – Création de quartiers

Vous avez été destinataires, dans un second temps, tout simplement parce qu'il y avait des questions d'ordre pratique qui ne nous ont pas permis de le mettre dans l'ordre du jour initial, la question de la création de quartiers.

Alors, vous allez me dire les quartiers existent, pourquoi faut-il les créer ? Ce sont les quartiers au sens qu'une loi permet effectivement de les créer et qui sont en fait non pas un quartier mais des inter-quartiers. Ce sont des parties importantes, a priori homogènes, de notre ville. Donc l'ordre du jour s'est trouvé ici enrichi par cette proposition de quartiers que vous avez pu voir au travers du plan qui vous a été adressé, sachant que le conseil municipal peut fixer le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune par application des dispositions du code général des collectivités territoriales.

Beaucoup de villes (voir le cas d'Anglet par exemple) ont déjà créé des conseils de quartiers dans le précédent mandat. Nous ne l'avons pas fait, et il s'est avéré que c'était une demande de la population, et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de le faire. Nous pouvons créer quatre quartiers, pas davantage. Là aussi c'est la loi, donc ça nous a amené à faire un détournement, dont j'ai la responsabilité finale, que vous voyez dans le plan qui vous a été proposé.

Le premier quartier qu'on a appelé « sur les hauteurs de Bayonne », maintenant c'est une première expression mais qui emprunte à la géographie dont vous voyez le contour dans le plan que vous avez, que je ne commente pas. Le deuxième quartier, « les rives droites de l'Adour », qui se trouve être effectivement directement en phase avec l'Adour, puis les deux autres quartiers sont, rive droite et rive gauche de la Nive. Donc, vous aurez bien compris bien sûr le Grand Bayonne et le Petit Bayonne, mais au-delà du Petit Bayonne tous les quartiers jusqu'aux limites cadastrales et au-delà du Grand Bayonne, tous les quartiers périphériques de Bayonne fin du 19^{ème} début 20^{ème} siècle, jusque-là aussi aux limites territoriales de la ville de Bayonne.

Voilà donc quatre quartiers dénommés comme tels, en tout cas proposés comme tels pour l'instant. Bien sûr chaque quartier, en vertu de cet article sera doté d'un conseil de quartier, dont la composition et les modalités de fonctionnement seront définies ultérieurement par le conseil municipal. Un adjoint sera désigné, alors je dis tout de suite que l'adjoint se trouve déjà nécessairement dans la liste des adjoints que je proposerai dans quelques instants, donc quatre des adjoints de quartier se trouvent dans ce total.

Un adjoint sera désigné sur chacun des quartiers créés. Il aura notamment en charge la préfiguration, l'analyse et le suivi de la mise en place des conseils de quartier.

Voilà donc le premier sujet, enfin le troisième sujet, mais le vrai sujet hors élection que je soumetts à l'ordre du jour de ce conseil municipal d'installation.

Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet ? M. Bergé.

M. Bergé : Oui, merci beaucoup Monsieur le Maire. Donc a priori, c'est vrai, ce point d'ordre du jour n'était pas prévu initialement. Il est apparu, on avait reçu une première convocation, on a reçu ce nouvel ordre du jour avec ce point. Et donc vous vous saisissez de l'article L.2143-2 du CGCT qui, pour les villes de plus de 80 000 habitants, donne l'obligation de créer des quartiers, et d'y associer une gouvernance autour de conseils de quartiers. Il me semble que pour les villes de moins de 80 000 habitants, la loi et le code général des collectivités territoriales donnent la possibilité aux communes de se saisir de cette loi et de cet article pour procéder à la même chose, et c'est en lien avec les articles L.2122-2-1 et L.2122-19 du toujours code général des collectivités territoriales.

Alors pour commencer, nous nous félicitons bien évidemment que la commune se saisisse de cet article du CGCT pour placer la question des quartiers et de la démocratie citoyenne au cœur de la mandature.

Nous avons été plusieurs à faire campagne sur cette nécessité d'associer davantage la population et notamment dans les quartiers pour la co-construction des politiques publiques. Donc nous ne pouvons que nous féliciter de ce choix et de cette disposition, et je dirai de ce symbole fort. Alors après la question des symboles, c'est toujours pareil, il faut savoir comment on la saisit et ce qu'on en fait. Donc nous avons quelques questions à vous poser et je pense que dans votre présentation, il y a eu quelques erreurs notamment en droit, puisque la loi ne limite pas à quatre quartiers. C'est plutôt en lien avec le nombre de postes d'adjoints supplémentaires qu'on peut créer. Mais je vais revenir sur ce point-là.

Donc première question : avons-nous l'obligation de passer cette délibération dès le conseil municipal d'installation du maire ? Je ne pense pas, peut-être qu'on aurait pu co-construire justement pour voir ce qui était le plus pertinent mais on y reviendra.

Est-ce que la population a été associée à cette réflexion vu que c'est une disposition en direction de la participation citoyenne de la co-construction, est-ce que la population a été associée à cette réflexion ?

Quels ont été les critères de détermination du nombre de quartiers ? Ce n'est pas la loi. Est-ce que la population a été associée à cette réflexion, une fois de plus ?

Quatrième question : est-ce que le nombre de quartiers a un lien direct ou indirect avec l'article L.2122-1 qui mentionne que dans les communes de 80 000 habitants et plus la limite fixée à l'article L.2122-2 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puissent excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal ? Le hasard faisant bien les choses, 10 % de l'effectif total du conseil municipal ça fait quatre adjoints, ça fait donc quatre quartiers pour Bayonne, quartiers vraiment historiques, aujourd'hui.

Question 5 : est-ce que Napoléon Bonaparte s'est réincarné à Bayonne pour nommer ces quatre quartiers ? « Sur les hauteurs de Bayonne », « les rives droites de l'Adour », « à l'ouest de la Nive », « entre Nive et Adour » ? Cela nous rappelle cette revanche de la géographie sur l'histoire instaurée par les Départements qui rendaient grâce à la topographie et à la géographie fluviale, organisant l'action politique, non pas sur les bassins de vie et les territoires vécus mais sur les critères géographiques et la durée du trajet à cheval entre Préfecture et Sous-Préfecture. On pense au Lot-et-Garonne, à la Gironde, aux fameuses Basses-Pyrénées, censées abriter les irréductibles Basques et Béarnais. Ainsi « les rives droites de l'Adour » donneront autant d'émotions et d'identité aux Spiritains que les Basses-Pyrénées aux Basques. Et concernant le créateur du quartier « à l'ouest de la Nive », nous vous confirmons qu'il était très certainement à l'ouest, comme tous ceux qui ont inspiré cette délibération.

Avant de conclure, nous souhaiterions présenter toutes nos félicitations aux adjoints que nous ne connaissons pas encore et qui gèreront ces quartiers qui n'existent pas et qui n'existeront jamais.

Pour conclure, quand vous déciderez de traiter sérieusement ces questions de quartiers et de démocratie citoyenne, vous pourrez compter sur notre participation active et zélée, nous aussi toujours au poste.

M. le Maire : M. Etcheto.

M. Etcheto : Merci Monsieur le Maire. Nous souhaitons rester, dans le cadre de cette séance d'installation dans un ton et un échange en effet consensuel et républicain, sans aller forcément déjà dans les débats qu'immanquablement nous aurons. Donc j'essaierai de garder ce ton et de rester réservé sur cette question, mais force est de constater que nous partageons tout à fait les remarques qui viennent d'être amenées par M. Bergé. Nous n'avons, nous non plus, aucun problème de principe avec la constitution, la définition de quartiers, leur constitution et le fait que ça devienne un échelon important de la démocratie municipale et de l'action municipale. Nous y sommes même bien sûr tout à fait favorable. On trouve de la même façon que la création de ces quartiers - vous parliez à juste titre je crois dans votre propos liminaire de la nécessité de dialoguer avec l'opposition et de préparer tout cela - on pense justement que de la même façon la création, le découpage d'ailleurs, le découpage même de ces quartiers nécessiterait, aurait nécessité en préalable un partage au sein de la nouvelle assemblée municipale.

Voilà. Donc à ce titre-là, nous regrettons peut être en effet la création aussi rapide de ces quartiers. Peut-être qu'on aurait pu prendre le temps ensemble d'y réfléchir au préalable.

De la même façon que nos amis de Bihar Baiona, nous avons évidemment derrière la création de ces quartiers, bien repéré aussi qu'elle était en lien avec la création, dont la loi donne la possibilité, d'adjoints supplémentaires. Nous aurons une question sur ce point, enfin sur le point suivant qui doit être normalement la détermination du nombre des adjoints.

Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien, il y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? S'il n'y en a pas, je regroupe un petit peu les questions qui ont été posées. Il n'y a pas d'obligation, on est d'accord, mais on peut le faire et vous dites c'est plutôt bien de le faire.

Vous dites : oui mais enfin vous auriez dû quand même attendre un peu et associer la population à ce travail ; certes la concertation est toujours préférable avant toute décision ; vous considérez qu'il vaut mieux ne pas avoir plus de quatre quartiers dans une ville, quatre conseils de quartiers. Il faut savoir ce que ça signifie en charge d'organisation. Les conseils de quartiers, il y en a qui ont quelques expériences, ce n'est pas forcément très facile à mettre en œuvre et à faire vivre. Donc ce qu'on entend faire, nous, c'est une véritable politique de quartiers. Alors me direz-vous il n'y a pas que quatre quartiers à Bayonne. Mais oui, ça, ça ne m'avait pas échappé. Du reste dans notre campagne électorale, on a réussi à faire près de 14 réunions publiques, constatant en effet qu'il y avait quelque chose comme 14 lieux, où il y avait des identités propres.

Alors la géographie ne serait pas bonne conseillère, l'histoire le serait davantage. Mais l'histoire c'est aussi la géographie et la géographie c'est un peu l'histoire. Qui peut dire qu'il y a une rive droite de la Nive et qu'il y a une rive gauche de la Nive ? Qui peut contester cela ?

Alors certes c'est un parti, et tout parti est contestable. J'admets parfaitement les critiques que vous formulez. J'essaie juste de donner quelques éléments d'explication, s'il y a une rive droite et donc bien évidemment le Petit Bayonne. Mais ce n'est pas que le Petit Bayonne, c'est tous les quartiers adjacents, anciens ou nouveaux, je vais jusqu'au Prissé, en tous les cas je le plaide, qui participent de la même unité.

Ce que j'ai dit pour la rive droite l'est me semble-t-il aussi pour la rive gauche. Parce que si la rive gauche s'est étalée comme elle s'est faite au travers de l'histoire, lorsqu'à partir du 19^{ème} siècle la population ne pouvait plus continuer à vivre à l'intérieur des remparts, après avoir rempli tous les vides. Souvenez-vous, fin 19^{ème} début du 20^{ème}, c'est la date de création des quartiers périphériques de la rive gauche de la Nive. Alors ces quartiers ont aussi une parenté évidente. Il suffit de se promener, de parler aux gens. Il suffit simplement d'être dans les quartiers pour se rendre compte qu'il y a une certaine unité.

Alors me direz-vous, oui peut-être et encore que vous le contesteriez aussi et je l'entends parfaitement, mais au Nord, il n'y a qu'un Nord. Le Nord de l'Adour. Et tout cela ça ne fait qu'un. Excusez-moi, l'histoire est la géographie, encore, le quartier de Saint-Esprit, il aurait pu être un quartier en soi, et je suis bien d'accord. On ne va pas en faire une autonomie Monsieur, ah vous aimeriez. Je sais votre attachement à ce quartier et vous y êtes né. J'y suis très attaché aussi, beaucoup. Ici, ce quartier évolue, il évoluera parce que le fleuve va commander cette évolution, le fleuve commande beaucoup de choses. La géographie commande parfois l'histoire.

Et là oui que l'on aille du moulin d'Esbouc, limite de Boucau, parce que c'est ça, au ruisseau de Bacheforès, c'est-à-dire le moulin d'Arrousets, enfin du moulin d'Esbouc au moulin d'Arrousets, parce qu'il y avait des moulins à Bayonne, y a-t-il une logique ? Je pense que oui. Et c'est l'Adour qui commande cette forme de logique. Mais c'est vrai que cette capillarité avec l'Adour trouve à un moment donné une forme de rupture. Alors me direz-vous, comment pouvez-vous dire qu'à tel endroit on est plus sur les hauteurs de Bayonne que sur les bords de l'Adour ? C'est contestable, comme tout est contestable, mais il y a incontestablement une culture des Hauts de l'Adour. Moi la campagne électorale, chaque campagne électorale me le dit, me le répète et si on veut l'oublier, voilà qu'elle se rappelle à vous.

Alors voilà comment on a décidé. J'en ai la responsabilité finale, les choses sont amendables. Il faut bien à un moment donné qu'on commence une politique de quartiers. C'est ce qui vous est proposé ici. Alors je ne me suis pas pris pour Napoléon, cher Mathieu. On est face au château Lauga où la sœur de Napoléon pendant les 3 mois où le gouvernement de la France en 1808 s'est déroulé dans cette ville. Et puis d'ailleurs Napoléon, pour le peu de temps où il est passé ici, avait fait un plan d'urbanisme. J'ai découvert ça à l'occasion d'un colloque que Mme Josette Pontet avait organisé. Je ne savais pas que Napoléon était allé jusqu'à dessiner un plan d'urbanisme, un très intéressant. Il mériterait d'ailleurs le moment venu une exposition. Non tout cela, je ne suis pas Napoléonien, vous l'avez bien compris et vous le savez.

Cela dit, je suis maire de Bayonne et il me faut bien à un moment donné prendre un certain nombre de directions, convaincu comme vous l'êtes, vous, M. Etcheto. D'ailleurs, il faut avoir une politique de quartiers, au travers de conseils institutionnels de quartiers. Voilà pourquoi je fais cette proposition. Alors les intitulés sont ce qu'ils sont. Ils me paraissent pertinents, voilà. Ils ne sont pas forcément de mon fait, ils résultent d'une petite discussion qu'il m'a fallu avoir rapidement.

Alors si effectivement on s'est ravisés, vous avez raison, pour ajouter les adjoints de quartiers et donc une géographie des quartiers dans un second temps, c'est qu'il nous est apparu qu'il valait mieux qu'il y ait une même unité pour la désignation des 17 adjoints. Je réponds peut-être déjà par anticipation à la question qui sera posée au point inscrit à l'ordre du jour qui suit, qui est la question du nombre maximal d'adjoints. Mais je réponds à ce stade aux questions que vous avez bien voulu me poser et dont je vous remercie d'ailleurs.

Si vous en êtes d'accord.... Oui M. Bergé.

M. Bergé : Il y aura un vote pour cette délibération ?

M. le Maire : Oui.

M. Bergé : Donc nous ne participerons pas au vote, nous pensons que l'idée est bonne et nous le confirmons encore, mais on n'était pas obligés de limiter à 4 quartiers. Vous essayez d'expliquer pourquoi mais on sait très bien que c'est lié justement à la nécessité, non pas de l'unité de Bayonne ou peut-être déjà de votre majorité, d'offrir des postes d'adjoints supplémentaires. Très bien, c'est votre choix mais c'est bien aussi d'avancer de manière transparente. Je remarque une fois de plus que vous vous positionnez au centre du jeu, c'est-à-dire que quand vous présidez le Pays basque, c'est plutôt l'histoire qui compte plus que la géographie et quand vous êtes maire de Bayonne, c'est plutôt la géographie qui vient à votre secours. Donc c'est évidemment savoureux. Comme je vous le disais, nous ne participerons pas au vote et nous serons force de proposition, parce que vu que vous aurez 17 adjoints, je pense qu'il y aura certains adjoints qui pourraient également en plus de leur délégation thématique s'occuper des conseils de quartiers, des vrais quartiers de Bayonne qui existent. Il y aura du travail pour tout le monde.

M. le Maire : Bon, quand je considère que l'histoire vaut autant que la géographie, j'ai fait de l'horizontale. J'aurais pensé que ça vous aurait plu. M. Etcheto ?

M. Etcheto : Oui rapidement une explication de vote d'ailleurs, du même vote, du vote dans le même sens. Nous ne prendrons pas part au vote de cette délibération, non pas que nous désapprouvons, au contraire. Nous approuvons le principe d'établir une politique de proximité notamment en constituant des quartiers. Nous pensons que cela aurait mérité qu'on prenne le temps d'une concertation au sein de l'assemblée municipale et avec les populations, pour qu'on puisse mûrir un petit peu ça, plutôt qu'une décision qui finalement n'a été préparée par rien, ni dans le précédent mandat, ni d'ailleurs dans vos propositions de campagne. Cela aurait mérité je crois un travail vraiment de concertation en notre sein et avec la population. Merci.

M. le Maire : Merci M. Etcheto. Donc j'ai noté dans les prises de parole que les deux groupes de minorité (Mme Herrera, ça y est), les deux groupes de minorité ne participaient pas au vote. Je demande aux autres élus de voter pour cette délibération, par vote à main levée s'il vous plaît. Donc la délibération est donc adoptée à la majorité requise de 35 voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

M. ETCHETO, Mmes DUPREUILH, CAPDEVIELLE, M. ESTEBAN, Mme BROCARD, M. DUZERT, Mme LIOUSSE ne prennent pas part au vote.

M. BERGE, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE ne prennent pas part au vote.

M. le Maire : Le rapport qui suit, c'est la détermination du nombre des adjoints. Cela n'a pas une relation directe même s'il est vrai que le nombre des adjoints tient compte des quatre quartiers et donc des quatre adjoints de quartiers dont on parlait à l'instant.

OJ N° 4 - Détermination du nombre des adjoints

M. le Maire : Nous allons maintenant aborder la détermination du nombre des adjoints, quatrième point de notre ordre du jour, à savoir la détermination du nombre d'adjoints au Maire.

En application de l'article L.2122-2 du CGCT « *le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal* ».

L'effectif légal du conseil municipal étant fixé à 45, le nombre maximal d'adjoints peut être fixé à 13. Avec 43 conseillers municipaux, la commune n'en disposait que de 12 (soit le plafond autorisé). Toutefois, en raison de la création de quartiers, et en application de l'article L.2122-2-1 du CGCT « *la limite fixée à l'article L.2122-2 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers ; sans toutefois que le nombre de ceux-ci puissent excéder de 10% de l'effectif légal du conseil municipal* ». L'effectif légal du conseil municipal étant fixé à 45, ce nombre peut être augmenté de 4. Aussi, il est possible, au maximum, de désigner 17 adjoints.

Au vu de ces éléments, il est proposé que le conseil municipal fixe à 17 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le débat est ouvert. M. Etcheto.

M. Etcheto : Alors ce sera une question pour commencer. Bien entendu, on a compris que cette détermination du nombre des adjoints, enfin le fait de les porter de 13 à 17, était liée à la question précédente. Une question sur laquelle nous aimerions avoir une réponse, parce qu'elle va conditionner évidemment notre vote : est-ce que cette augmentation du nombre réglementaire d'adjoints, passant de 13 à 17 par la création non obligatoire d'adjoints de quartiers, implique une augmentation de l'enveloppe d'indemnisation des élus au sein du conseil municipal ou est-ce que c'est la même enveloppe ? Est-ce que l'enveloppe est constante de 13 à 17 adjoints ?

M. le Maire : Merci pour la question. Si c'est une seule question là-dessus... La dotation globale qui est prévue par les textes, elle, est fixe. Elle a elle-même augmenté par les éléments récents qui ont été portés à ma connaissance, à savoir que nous sommes passés d'une strate à une autre en population, c'est ce que je veux dire. Donc la dotation, je ne l'ai pas en tête au moment où je vous parle, je ne l'ai même pas dans une fiche, mais la dotation effectivement a augmenté. Mais je ne suis pas en train de vous dire que le nombre d'adjoints augmente la dotation. C'est une dotation globale qui est donc fixée par le décret et c'est au regard de cette dotation bien évidemment que l'on fixe ensuite l'indemnité de chacun des adjoints. Voilà la réponse que je fais à votre question.

M. Etcheto : Pour être très clair, le fait de passer de 13 à 17 adjoints n'implique aucune augmentation de l'enveloppe ?

M. le Maire : Je suis en train de vous dire que ce n'est pas le fait de passer de 13 à 17 qui entraîne l'augmentation, c'est le fait d'être passé d'une strate à une autre, ce qui fait que notre ville... en fait il y a deux critères...

M. Etcheto : Cela nous l'avons bien noté.

M. le Maire : D'accord, mais si vous voulez, le total, la dotation globale qui sera mise à disposition de la ville... Vous savez, une ville dont la population augmente est une ville qui devient plus complexe et c'est une ville dans laquelle il y a de plus en plus d'actions à mener. Je suis en train de dire ici que lorsque les élus exercent des responsabilités, j'ai dit tout à l'heure quel était mon niveau d'exigence et il existait déjà. Il se poursuivra et je peux vous dire, mais vous le savez aussi, que lorsque des responsabilités sont données à des adjoints, il faut bien évidemment qu'ils puissent être défrayés. Et pour certains d'entre eux, l'indemnité en question est de l'ordre du défraiement beaucoup plus qu'on ne le pense que de la rémunération, même si ça prend la forme d'une fiche de paye, de fait, comme pour les agents communaux.

Donc je réponds à votre question. Ce n'est pas en soi le fait de passer de 13 à 17 qui augmente la dotation totale, c'est le fait que nous soyons une commune qui est passée d'une strate à une autre. Aussi, si vous voulez, ce point-là je pourrai vous y répondre. D'ailleurs, je demande aux services de bien vouloir vous adresser, à tous, aux deux groupes, les éléments qui vous permettent de voir ce dont il s'agit. Voilà. Il y a t-il d'autres questions sur ce sujet ? S'il n'y en a pas, je propose de fixer à 17 le nombre des adjoints. Mme Brocard, excusez-moi je n'avais pas vu que vous aviez une question.

Mme Brocard : Merci, je veux bien en effet que vous nous donniez ultérieurement, après recherche, la réponse à cette question parce qu'en effet, le fait de changer de strate, change le montant des indemnités. Mais les indemnités et l'enveloppe est calculée en fonction du nombre d'adjoints, et du nombre d'adjoints qui ont une délégation. Voilà ce sera intéressant d'avoir une réponse à cette question.

M. le Maire : D'accord, ça n'attendait pas une réponse supplémentaire. Alors je propose là maintenant de voter, que les choses soient claires. Il vous est proposé que le conseil municipal fixe à 17 le nombre des adjoints au maire. Je vous propose un vote à main levée, qui est parfaitement possible. Y a-t-il des abstentions ?

M. Etcheto : Explication de vote, on ne prendra pas part au vote puisqu'on laisse la majorité définir son modèle, sous réserve évidemment de ce que vous nous avez dit. Il n'y aura pas d'opposition à condition que ce soit à enveloppe constante.

M. Bergé : Non-participation au vote également.

M. le Maire : Non-participation au vote des deux groupes. Les autres sont priés de bien vouloir approuver cette délibération. Elle est donc approuvée à 35 voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

M. ETCHETO, Mmes DUPREUILH, CAPDEVIELLE, M. ESTEBAN, Mme BROCARD, M. DUZERT, Mme LIOUSSE ne prennent pas part au vote.

M. BERGE, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE ne prennent pas part au vote.

O/J N° 5 – Election des adjoints au Maire

M. le Maire : Je vais maintenant, et c'est la conséquence de ce qu'on vient de dire, puisque nous avons déterminé le nombre d'adjoints, de procéder à leur élection. Celle-ci doit se faire au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, en application de l'article L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

Je suis amené comme il se doit à solliciter l'assemblée, afin que une (ou des) liste(s) soient déposées. Chaque liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doit comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner, les listes incomplètes étant acceptées. Pour faciliter les opérations de vote, la (ou les) liste(s) sont reprographiées et distribuées pour faire office de bulletin de vote. La (ou les) liste(s) sont identifiées par le nom du 1^{er} élu de la liste. Pour cette élection, l'enveloppe sera de couleur bleue.

Il est proposé que le bureau tel que désigné pour l'élection du Maire soit reconduit dans ses fonctions (deux assesseurs, le secrétaire de séance et un membre de l'administration). L'urne va à nouveau se déplacer mais je dois quand même bien demander s'il y a des listes qui sont proposées à M. Etcheto et à M. Bergé.

M. Etcheto : On n'a pas eu le temps.

M. le Maire : La liste que je propose c'est celle qui va vous être distribuée. On va distribuer une seule liste de fait, celle que je propose. Je vous liste cette liste d'adjoint de 1 à 17. Il s'agit, et c'est l'ordre des adjoints, bien évidemment :

- 1 - Sylvie Durruty
- 2 - Christian Millet-Barbé
- 3 - Christine Lauqué
- 4 - Yves Ugalde
- 5 - Laurence Hardouin

- 6 - Loïc Corrége
- 7 - Déborah Loupien-Suarès
- 8 - Alain Lacassagne
- 9 - Christine Martin-Dolhagaray
- 10 - Cyrille Laiguillon
- 11 - Sophie Castel
- 12 - Nicolas Alquié
- 13 - Sylvie Meyzenc
- 14 - Xabier Parrilla-Echart
- 15 - Agnès Duhart
- 16 - Jérôme Aguerre
- 17 - Françoise Brau-Boirie

Je vous invite donc à plier, pour ceux qui veulent voter votre bulletin. L'urne va commencer à passer. Je vais faire maintenant l'appel des votants :

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY
Madame Sylvie DURRUTY
Monsieur Christian MILLET-BARBÉ
Madame Christine LAUQUÉ
Monsieur Yves UGALDE
Madame Laurence HARDOUIN
Monsieur Loïc CORRÉGÉ
Madame Déborah LOUPIEN-SUARES
Monsieur Alain LACASSAGNE
Madame Christine MARTIN-DOLHAGARAY
Monsieur Cyrille LAIGUILLON
Madame Sophie CASTEL
Monsieur Serge ARCOUET
Madame Sylvie MEYZENC
Monsieur Joseba ERREMUNDEGUY
Madame Martine BISAUTA
Monsieur Nicolas ALQUIE
Madame Agnès DUHART
Monsieur Olivier ALLEMAN
Madame Delphine JOYEUX
Monsieur Jérôme AGUERRE
Madame Sophie LAPLACE
Monsieur Xabier PARRILLA ETCHART
Madame Françoise BRAU-BOIRIE
Monsieur Lionel SÉVILLA
Madame Julie ZITTEL
Monsieur Etienne BOUTONNET-LOUSTAU
Madame Julie BENSOUSSAN
Monsieur Jean-Marc SALANNE
Madame Jennifer MOTHEs
Monsieur Philippe DAUBISSE
Madame Marie-Noëlle LARRÉ
Monsieur François PAULY
Madame Emilie LARROZE-FRANCEZAT
Monsieur Matthieu SUSPERREGUI

M. Henri Etcheto a confirmé tout à l'heure qu'il ne participait pas au vote. Je ne me rappelle plus ce que vous avez dit.

M. Bergé : Nous ne participerons pas au vote ne lien avec le vote précédent. Par contre, nous avons une véritable gourmandise pour savoir qui sera l'adjointe ou l'adjoint à l'Ouest.

M. le Maire : D'accord. Vous attendrez encore un peu. Nous allons demander maintenant aux assesseurs, scrutateurs, secrétaire de bien vouloir se déplacer pour procéder au dépouillement de ces bulletins concernant les adjoints.

(dépouillement)

Je vous donne les résultats de ce dépouillement de scrutin concernant l'élection des adjoints au Maire :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre d'inscrits.....45
- Ne prennent pas part au vote.....10
- Nombre de votants.....35
- Nombre de bulletins blancs..... 0
- Nombre de bulletins nuls..... 0
- Suffrages exprimés.....35
- Majorité absolue.....18

A obtenu :

- Liste de Mme Sylvie Durruty.....35 voix

En conséquence, les candidats de la liste conduite par Mme Sylvie DURRUTY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et ont été immédiatement installés dans l'ordre suivant :

- 1 - Sylvie Durruty
- 2 - Christian Millet-Barbé
- 3 - Christine Lauqué
- 4 - Yves Ugalde
- 5 - Laurence Hardouin
- 6 - Loïc Corrége
- 7 - Déborah Loupien-Suarès
- 8 - Alain Lacassagne
- 9 - Christine Martin-Dolhagaray
- 10 - Cyrille Laiguillon
- 11 - Sophie Castel
- 12 - Nicolas Alquié
- 13 - Sylvie Meyzenc
- 14 - Xabier Parrilla-Echart
- 15 - Agnès Duhart
- 16 - Jérôme Aguerre
- 17 - Françoise Brau-Boirie

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

M. ETCHETO, Mmes DUPREUILH, CAPDEVIELLE, M. ESTEBAN, Mme BROCARD, M. DUZERT, Mme LIOUSSE ne prennent pas part au vote.

M. BERGE, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE ne prennent pas part au vote.

Comme le conseil municipal est quasiment terminé, je ne vais pas demander aux adjoints de se remettre autour de moi en fonction de leur position, puisque c'est la position au conseil municipal qui suivra. Donc on reste à nos sièges et on aborde le sixième sujet à l'ordre du jour.

O/J N° 6 – Lecture et remise de la charte de l' élu local.

Enfin, avant de lever cette séance, une nouveauté introduite par la loi du 31 mars 2015 vise à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat. Il s'agit de la lecture de la charte de l' élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT.

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « *conditions d'exercice des mandats locaux* » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à R2123-22 et D2123-22-4 à D2123-28) est remise sur table pour l'ensemble des élus.

Je vous indique donc que la séance va être levée, vous avez donc également à votre disposition différents formulaires qui vous ont été remis. Je vous laisse bien sûr les remplir.

M. Bergé : Il y a une demande de prise de parole sur la charte.

M. Abadie : Jaun auzapeza, jaun andereak egunon !

Euskara jalgi hadi plazarat... Eta bai hemen ere plaza huntarat...

Beti edo batzutan ene mintzaldiak hasiko ditut euskaraz, eta behar ba ere beste baionako hizkuntzekin...

Badakigu baionako eskoletan bakarrik ehuneko 15 ikasle ari direla euskara ikasten (Miarritze ehuneko 25 dira eta Angelun 20). Espero dugu hemendik sei urteetarat kopurua hori haundituko dela ere Baionan.

Quelques mots en français pour celles et ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir comprendre la langue d'Estitxu Robles. Je voulais dire que je suis content que la langue basque puisse s'exprimer a minima ici dans cette instance. Je pense qu'à chaque intervention de ma part, j'aurai un propos préliminaire en basque et peut être aussi dans d'autres langues parlées à Bayonne. Je voulais signaler que, dans le plan linguistique, Bayonne atteint simplement 15 % d'élèves scolarisés en bilingue et en immersion contre 25 % à Biarritz et 20 % à Anglet. Nous espérons que pendant ces 6 années, ce chiffre va fortement augmenter.

Je voulais dire deux mots, si vous le permettez Monsieur le Maire, par rapport à cette charte. Durant la préparation de la campagne électorale, nous nous sommes inspirés au sein de Baiona Bihar des chartes des candidats élus de plusieurs villes. Ce que nous avons élaboré était le plus conforme à nos valeurs et aussi applicable. Notre charte est d'ailleurs toujours disponible sur notre site internet « Demain Bayonne ».

En guise de proposition constructive, Monsieur le Maire et si cela été possible, pourquoi ne pas constituer un groupe d'élus et autres personnes ressources pour aller plus loin que les obligations légales ? Par exemple le point 6 que vous avez lu et qui fait référence aux absences. Je pense qu'il serait important peut-être de fixer un nombre d'absences maximales au-delà duquel une sanction ou un remplacement pourrait être pris. Nous pensons qu'il faut une certaine coercition. Comme proposition, on pourrait rendre publics les critères et les modes de sélection des collaborateurs, communiquer leurs noms et leurs rémunérations. On pourrait aussi communiquer le montant des indemnités municipales, communautaires et de participation à tout organisme associé. On pourrait aussi proposer de limiter la mandature à deux mandats consécutifs pour l'exécutif par exemple. Enfin, on pourrait éventuellement préciser qu'on ne pourrait pas, en tant qu' élu, faciliter le recrutement d'un membre de la famille ou d'un proche pour la collectivité.

Enfin, nous vous proposons Monsieur le Maire que vous puissiez faire parvenir une copie à tous les élus de la brochure préconisée par l'AMF, l'Association des Maires de France, qui stipule que compte tenu de la nécessité pour les élus locaux nouveaux comme renouvelés, de bien connaître leurs devoirs mais aussi leurs droits. Il est recommandé de leur diffuser en sus de ces dispositions législatives et réglementaires la brochure du statut de l' élu local, voilà qui précise un certain nombre de règles supplémentaires.

Merci. Milesker

M. le Maire : Mme Bisauta

Mme Bisauta : Vous êtes sûr que c'est tout ? Parce qu'on pourrait en trouver d'autres. Moi je pense qu'on fera un débat de fond un jour sur la démocratie, la responsabilité éthique des uns et des autres et la dictature de la transparence et de tout ce qui monte actuellement. Moi je suis, de par mon âge une ancienne soixante-huitarde, plus penchée vers l'interdit d'interdire que cette forme de suspicion dérangeante. Je ne parle pas pour moi, je parle en règle générale. Je suis assez choquée de ce qu'on met en avant et qui a priori jette la suspicion sur les gens. Je pense que ce sera un débat de fond intéressant parce que quand vous faites la liste de ça, plus que jamais, on doit se dire mais dans quelle galère je me suis engagé(e). Je crois que quand même par rapport à la citoyenneté, par rapport à l'éthique des personnes, une grande majorité des gens très engagés et qui ne

déviât jamais, il y a malheureusement des problèmes. Je ne sais pas si le fait, c'est comme lorsqu'on était à l'école, quand le règlement intérieur fait 18 pages, il y a de quoi s'inquiéter. Bon moi j'étais un peu révoltée à l'école, un peu révoltée dans ma vie professionnelle, et je continue quand même une forme de révolte par rapport à ça. Il n'y en avait que 10, ces 100 et 1 000 commandements et je pense qu'il faut aussi baser les rapports sur la confiance, sur la qualité des échanges, tout en pensant que chacun doit s'astreindre. Je crois que très majoritairement, quels que soient les bancs de cette assemblée, nous nous astreignons à un certain nombre de choses.

Alors je sais que maintenant il est de mode, tu manques un jour, on te pique 10 balles... On ne sait pas derrière les absences ce qu'il se cache. J'ai un cas très précis de quelqu'un qui pendant des mois ne nous a pas dit l'existence d'une lourde maladie. J'aurais bien voulu, qu'au bout de trois absences, on lui prenne 30 balles dans la caisse. Alors ça c'est à titre hyper personnel, hyper personnel, je n'en ai discuté avec personne. Mais maintenant, vu mon grand âge, je crois que je vais me lâcher un peu sur un certain nombre de choses comme ça qui, je le répète, me choquent.

M. le Maire : Merci Mme Bisauta. Le débat peut se poursuivre. Mathieu Bergé.

M. Bergé : Je partage le point d'introduction, c'est-à-dire on n'est pas là pour mettre la suspicion sur le rôle d'élu, c'est tout le contraire. Simplement, ça n'empêche en rien de s'engager sur des choses qui relèvent, je dirai, non pas du légal mais de l'éthique morale. Pour ce qui est de la question des absences, bien évidemment c'est pour ça qu'on veut mettre ça en débat, c'est en lien avec des absences injustifiées. Je veux dire que ça se fait d'ores et déjà dans d'autres collectivités territoriales. C'est le cas à la Région Nouvelle-Aquitaine. C'est la même chose, comme je vous le disais sur la demande que l'on a faite tout à l'heure sur la présidence de la commission des Finances. C'est une volonté de transparence. Et malheureusement, que ce soit l'actualité nationale, ou locale, elles nous montrent que la question de la vertu, par les acteurs politiques, et de tous bords, de toute manière, n'est pas quelque chose d'évident. Les questions de transparence sur les recrutements, sur le nombre de collaborateurs de cabinet, sur les salaires des collaborateurs de cabinet, l'Élysée le fait. Pourquoi une commune comme Bayonne ne pourrait pas le faire ? Ce n'est pas une question de suspicion, c'est une question de transparence.

Mme Bisauta : M. Bergé, c'est un avis personnel, qui n'est pas celui de l'assemblée, je vous le redis. Moi, vous me parlez de vertu, j'adore. Ce n'est pas quelque chose que j'ai croisé forcément toujours dans ma vie, mais bon...

M. Bergé : Moi non plus.

Mme Bisauta : Voilà, justement. Cette façon de vouloir porter du contrôle partout me choque mais à titre personnel. Moi, je ne souhaite pas qu'on fasse le débat. C'est un débat qu'on pourra avoir mais c'est moi, personnellement qui vous le dis parce que j'ai envie de le dire, alors que ça se fasse à l'Élysée.... Il se passe d'autres choses à l'Élysée que je ne souscris pas non plus. Moi je vous parle de Bayonne, d'une communauté, d'une ville moyenne. Je vous parle d'engagement que certainement dans nos têtes on a quand on va vers l'intérêt général. Je crois qu'on est tous des militants. Et je suis choquée par ça. Moi qu'est-ce que vous voulez ? C'est comme ailleurs, le flicage, ça me dérange.

M. Abadie : Nous, ce qui nous choque Martine, c'est 57 % d'abstention à Bayonne.

Mme Bisauta : Je n'irai pas plus loin dans le débat mais moi le flicage me dérange, c'est comme ça.

M. le Maire : Bon on va finir avec le vice et la vertu.

M. Bergé : Ce n'est pas mal.

M. le Maire : Les grandeurs et les décadences de la démocratie locale.... Il n'y a pas de raison que la démocratie locale ne soit pas autant soumise aux faiblesses de certains. On est bien d'accord.

Il y a une question à laquelle on n'a pas répondu, celle de Jean-Marc Abadie. C'est l'idée qu'on puisse commencer son intervention en basque, à condition bien sûr de la traduire en français. Il n'y a ici aucun problème. Je l'ai institué à la Communauté d'Agglomération. Vous le savez sans doute, et il n'y a pas de raison, parce que les bascophones il y en a dans tous les rangs, et donc ils pourront de s'exprimer en basque s'ils le veulent, à condition bien sûr, l'article 2 de la constitution nous disant que la langue de la République étant le français, de le traduire aussi en français mais ce n'est pas le problème. Chacun pourra s'exprimer aussi comme il le voudra, en gascon ou en basque avant toute ou après toute intervention en français. Voilà ça c'est quelque chose d'acquis Monsieur Abadie, et c'était un des éléments de votre intervention.

Bien. Il n'y a pas de vote sur la charte. Mais il y a un débat et je vous remercie de ce débat. Je vais maintenant lever la séance tout en vous disant malgré tout que vous notiez que le prochain conseil municipal, peut-être vous l'ai-je déjà écrit, je ne sais plus, se tiendra le vendredi 10 juillet, et vous le savez déjà, sera précédé d'une commission générale le 7 juillet, excusez la proximité de tout ça. Il y aura aussi un conseil municipal le 23 juillet, pouvant si le nombre de rapports le nécessite, se prolonger le lendemain, c'est-à-dire le 24, selon les mêmes horaires, c'est-à-dire 17h30, précédé d'une commission générale là aussi le 15 juillet. Alors je répète pour la deuxième partie : commission générale le 15 juillet à 18h, conseil municipal le 23 et éventuellement le 24 à 17h30 tout simplement parce que l'ordre du jour sera chargé et plutôt que de finir à des heures indues, je vous propose que nous prévoyions, comme ça se passe au conseil départemental, au conseil régional et dans bien d'autres lieux. Cela se passera à la MDA parce que d'ici là les conditions sanitaires n'auront pas changé. J'ai du mal à imaginer qu'il puisse en être différemment, alors le rendez-vous sera donné ici.

M. Etcheto : Juste une question pour anticiper un petit peu. J'imagine que la séance budgétaire sera plutôt le 23 juillet ?

M. le Maire : C'est ça

M. Etcheto : Et le 10 juillet j'imagine les installations et les désignations diverses, le 10 juillet une séance plus légère je pense.

M. le Maire : Exactement, tout à fait, j'aurais pu le dire pour être plus précis. Vous avez raison de me poser la question. Le 10 juillet on va faire tout ce qui est, mais vous avez un peu l'habitude, la liste des organismes extérieurs, et il y en a beaucoup, effectivement ça ne va pas forcément être long, mais il y en a beaucoup et le 23 on sera sur un exercice budgétaire mais pas que... 23, 24 entres autres. Les convocations partent aujourd'hui me dit-on. La séance va être levée, il y a une photo qui est prévue. Je vous invite à rejoindre l'espace vert qui se trouve sur ma gauche et votre droite pour certains d'entre vous, ou derrière. Et le bus ensuite pour aller ensuite au Monument aux morts selon la tradition républicaine, puis à la mairie pour un pot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05.